

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M23-003819

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2812 Société : 66647

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : Ben Hammoudi Yellalina

Date de naissance :

Adresse : 76 Rue A. Hammadi Maanif extérieur

Tél. : 066142 2452 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

Nom et prénom du malade : Ben Hammoudi Yellalina Age : Ans

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Asthme

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Le : 23/06/23

Signature de l'adhérent(e) :

Ben Hammoudi Yellalina



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
23/06/23	Rapport	1	350	Dr. Brahim Roudani Chirurgien 304 Bd Brahim Roudani Casablanca Etage 2ème Etage - Casablanca
23/06/23	Rapport	1	500	Dr. Brahim Roudani Chirurgien 304 Bd Brahim Roudani Casablanca Etage 2ème Etage - Casablanca

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE DES PRELES OUAZZANI Touhami Karim 18, Rue Brahim Nakhai Yacoub El Mansour - Casablanca Tél : 0522 23 40 33	23/06/23	470,30

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
<i>r. ESSAFI Chirurgien Traumatologue 04 Bd Brahim Roudani Résident Echitae 2ème Etage - Casablanca INPE : 161169107</i>	<i>23/06/23</i>	<i>Pax</i>	<i>Dr. ESSAFI Chirurgien Traumatologue 304 Bd Brahim Roudani Résident Echitae 2ème Etage - Casablanca INPE : 161169107</i>

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution

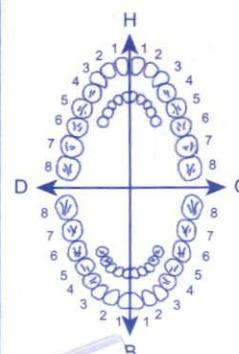
O.D.F.
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession



UN PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

23/06/2023



جراح العظام والمعفاص - جراحة العمود الفقري - جراحة المفاصل بالمنظار

CHIRURGIE ORTHOPÉDIQUE & TRAUMATOLOGIQUE - CHIRURGIE DU RACHIS - ARTHROSCOPIE

M^m Ben Hammou Jelloulia

Arcoxia 90 mg
14 comprimés
P.P.V : 268.00 DH
Distribué par MSD Maroc
AMM 453/16DMP/21/NT
70042493/
120916-1
3881
6 118001 160051

LOT 211482
EXP 04/2024
PPV 52.80DH



268.0
- Arcoxia

90mg
Malj/14

149,50 x
- CURARTI

1x 2/1 149,50

PHARMACIE DES PRATICIENS
OUAZZANI Touhami Krim
18, Rue Brahim Naïkha Krim
Yacoub El Mansour Casablanca
Tél : 0522 23 40 39



CURARTI forte

PPC : 149,50 DH

325086
06/2025

Lot :
À consommer de
préférence avant le :

52,00 Cedex
- 20mg

470,30

Dr. ESSAFI Youssef
Chirurgien Traumatologue
Brahim Roudani Résidence
304 Av. El Maâlem Echifia - Casablanca
304, Avenue El Maâlem Echifia - Casablanca
304, شارع إل معلم إشيفيا - الدار البيضاء، المغرب

304, AV. BRAHIM ROUDANI RÉSIDENCE ECHIFIA, 2^{ME} ÉTAGE, N°3, CASABLANCA, MAROC

T. +212 (0) 522 25 68 18 M. +212 (0) 668 03 62 22 E.: essafiyousef@gmail.com



جراح العظام والمعفاص - جراحة العمود الفقري - جراحة المفاصل بالمنظار

CHIRURGIE ORTHOPÉDIQUE & TRAUMATOLOGIQUE - CHRURGIE DU RACHIS - ARTHROSCOPIE

ORDONNANCE
NOTORIALE

Date	23/06/2023	IF / ICE	/
N°	F2021-1534	Patient (e)	Benhammou jelloulia
Docteur	Essafi Youssef	Paiement	

DETAIL DES ACTES		MM Dx	Prix
Consultation			300,00
Rx des genoux			200,00
Infiltration			500,00

Total	1 000,00
-------	----------

Arrêté la présent document à la somme de:
mille DH

Dr. ESSAFI Youssef
Chirurgien Traumatologue
304 Bd Brahim Roudani Résidence
Echifae 2ème Etage - Casablanca
INPE : 161169107

304، شارع إبراهيم الروదاني، إقامة الشفاعة، الطابق الثاني، الرقم 3، الدار البيضاء، المغرب



جراح العظام والمعفاص - جراحة العمود الفقري - جراحة المفاصل بالمنظار

CHIRURGIE ORTHOPÉDIQUE & TRAUMATOLOGIQUE - CHRURGIE DU RACHIS - ARTHROSCOPIE

ORDONNANCE

Compte Rendu de Radiologie

Rx genoux.

Nom : Mme BEN HAMMOU

JELLOULLIA

Description : Gonarthrose stade 1
bilatérale.

Casablanca le 23/06/2023.

Signature et cachet du médecin.

Dr. ESSIIFI Youssef
Chirurgien Traumatologue
304 Bd-Brahim Roudani Résidence
Echifae 2ème Etage Casablanca
NPE : 161169107

304، شارع إبراهيم الروانى، إقامة الشفاء، الطابق الثاني، الرقى، الدار البيضاء، المغرب

304, AV. BRAHIM ROUDANI, RÉSIDENCE ECHIFAE, 2^{ÈME} ÉTAGE, CASABLANCA, MAROC

T. +212 (0) 522 25 68 18 M. +212 (0) 668 03 62 22 E.: essafiyousef@gmail.com